

Délégation de GRASSE - VAL de SIAGNE

Janvier 2024

Editorial

Bulletin n° 41

Les actions positives de nos écoles

Les DDEN (Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale) de la délégation de Grasse Val de Siagne sont heureux de vous présenter leur bulletin d'informations sur nos écoles. Chaque DDEN, nommé officiellement, ami de l'école publique, veille aux bonnes conditions de vie des enfants à l'école et autour de l'école.

Le thème choisi reste cette année encore sur les «actions positives» à l'école :

- bons usages d'internet et des réseaux sociaux : comment faire d'Internet un bon atout pour les enfants
- sport et Jeux Olympiques : À l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques en France à l'été 2024, l'École de la République est appelée à faire vivre aux élèves toutes les dimensions du sport.



Cherchons aussi des solutions pour que tous nos enfants puissent apprendre à nager en sécurité. L'acquisition de l'aisance aquatique est une des priorités de l'enseignement d'éducation physique et sportive.

Les écoles du Haut Pays ont des difficultés pour appliquer cette priorité.

- cours d'école et la lutte contre la chaleur excessive : espaces pour un indispensable apprentissage de vie sociale dès le plus jeune âge.
- conseil municipal des enfants : mise en place d'un conseil municipal des jeunes qui a pour objectif d'impliquer et d'associer les jeunes dans la vie communale
- citoyenneté à l'École Freinet.

Les DDEN, des bénévoles au service de l'école laïque, associés au service public d'éducation, ont pour seule préoccupation l'intérêt des enfants.

Témoins de ces actions, les DDEN restent à votre écoute, pour qu'ensemble nous fassions perdurer les principes fondamentaux que sont :

LAÏCITE LIBERTE EGALITE FRATERNITE



Les DDEN de la Délégation GRASSE -Val de SIAGNE vous adressent les meilleurs vœux pour 2024

Le bon usage d'Internet et des réseaux sociaux

L'usage des réseaux sociaux à l'école est une problématique récente, la CNIL rapporte que l'enfant s'inscrit sur son premier réseau social dès l'âge de 8 ans et demi en moyenne.

Le réseau social est devenu un espace d'échange privilégié entre les élèves mais est également parfois le théâtre de dérives.

Nous ne reviendrons pas sur le cyber harcèlement (17%) qui a déjà fait l'objet d'un article dans un de nos anciens numéros.

Comment l'enseignant peut-il alerter, sensibiliser pour protéger les élèves ? il faut alors utiliser ces médias comme des outils pédagogiques.

Des supports éducatifs existent à cet effet.

Mais en dehors de leurs heures d'étude les élèves se servent de ces réseaux pour :

- Garder le contact avec les copains une fois sortis de l'école
- Écouter de la musique sur des plateformes dédiées.
- Jouer à des jeux vidéos
- Partager du contenu, tutos, photos
- S'instruire grâce à des sites dédiés dont vous trouverez quelques exemples ci-après

Du bon usage d'Internet pour les jeunes enfants :

L'O.M.S. (Organisation mondiale de la santé) recommande aux parents de ne pas dépasser la durée d'une heure devant les écrans - télé comprise - pour les 2 à 5 ans, et de deux heures pour les 6 à 12 ans...

Mais les jours sont courts, les journées épuisantes et c'est souvent très compliqué de rester vigilants.

Voici donc une ou deux pistes pour les parents soucieux de faire d'Internet un atout pour leurs enfants, en leur proposant des activités et des apprentissages de qualité ou encore des podcasts et des livres audio, tous gratuits :

- <https://www.lasouris-web.org/> qui vous propose des liens vers des sites gratuits, des exercices en ligne et des jeux éducatifs pour les élèves du préscolaire, primaire et secondaire.
- <http://www.123petitesgraines.fr/7-podcasts-gratuit-enfant/> ce site de podcast aborde des sujets différents , Histoire, science, biodiversité, contes, etc. Les thèmes abordés sont très variés.
- <https://www.goodplanet.org/fr/10/> ce site crée pendant le confinement vous renvoie à des chaînes « YouTube » pédagogiques pour apprendre et se détendre.

Nous vous souhaitons de bons moments de partage avec vos chérubins.

2023-2024 : une année olympique et paralympique à l'École

Depuis le 1er janvier 2021, les missions liées aux politiques de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative, de sport et d'engagement sont rattachées au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et les personnels qui y concourent exerceront ces missions dans les services académiques.

À l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques en France à l'été 2024, l'École de la République est appelée à faire vivre aux élèves toutes les dimensions du sport : physiques, culturelles, artistiques, citoyennes, patrimoniales.

Les Jeux représentent une occasion exceptionnelle de renforcer tous les dispositifs favorisant la pratique physique et sportive des élèves, mais aussi de porter les valeurs du sport olympique et paralympique portées notamment par la charte olympique : engagement, excellence, égalité, respect, amitié, inclusion et partage. L'année scolaire 2023-2024 sera ainsi l'occasion de célébrer ces valeurs au cœur de l'École et de favoriser la construction d'une citoyenneté active et engagée.

SOURIRE AUX JEUX (école maternelle de saint Antoine—Grasse)

La DRAJES (Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) a sélectionné le dossier de l'école maternelle St Antoine parmi les 80 déposés.

Sur la façade de l'école une toile présente les photos des enfants, personnel de l'école et sportifs ayant participé aux JO :

- Plus haut, plus vite, plus fort
- Ouvrons grand les yeux !

Le Projet de l'école 2023/2024 **Découverte de l'athlétisme** : réaliser les trois actions courir, sauter, lancer pour atteindre les objectifs pédagogiques, mais aussi, découverte des sports olympiques et paralympiques avec rencontres et témoignages de sportifs de haut niveau.

Ces sportifs ont donné leur accord pour participer à ce projet : Photos, animation d'une séance, prêt d'un vêtement ou objet présent lors de leur olympiade.

Légitimité de ces projet : le passage de la flamme olympique à Grasse le 18 juin 2024.

ENSEMBLE VERS PARIS 2024 (école l'Orée du bois—Mouans Sartoux)

Les olympiades se dérouleront dans l'école même, le pentathlon est national.

Le projet National : ENSEMBLE VERS PARIS 2024, mission qui concerne le 1er degré.

Ses objectifs.:

- Vivre et faire vivre à l'ensemble des écoles du 06 des valeurs olympiques et célébrer le retour des jeux 100 ans après.
- Enrôler les écoles dans la dynamique "génération 2024".

L'école met en place une série d'activités pédagogiques autour des Jeux Olympiques et Paralympiques. Cinq classes sont engagées dans le projet qui prévoit deux journées d'interventions en partenariat avec le musée du sport de Nice et le musée Fernand LEGER.

Une participation aux olympiades du sport est prévue durant la semaine olympique, du 2 au 6 avril ainsi qu'au pentathlon des arts.

Travaux en cour (s)

La **cour de récréation** est, comme la cantine, un lieu clé de l' Ecole.

Dès les débuts de l'Instruction Publique et pendant tout le XXème siècle, elle fait partie intégrante de l'espace scolaire. Elle se caractérise par ses toilettes extérieures à la turque, son préau ouvert aux quatre vents, ses platanes, ses murs de séparation filles-garçons et son sol de terre remplacé rapidement par un enrobé gris foncé .

Elle est encore bien présente dans nos souvenirs, nostalgiques voire idéalisés, associée à des jeux , parfois brusques, et à maintes parties de billes et de marelles tracées à la craie.



La cour du XXIème siècle, et plus particulièrement celle des écoles maternelles, est en pleine révolution liée à l'évolution du climat avec, liste non exhaustive, un revêtement souple, clair et absorbant, des zones d'ombrage avec voiles et pergolas, des espaces de jeux verticaux et horizontaux bien définis, parfois complétés de brumisateurs, des couleurs vives et aussi des contraintes liées à la sécurité même si un effort est fait pour en limiter l'impact visuel. Certaines communes profitent de ces rénovations pour créer des préaux munis de panneaux solaires pour un rendement énergétique optimal.



Ci-dessus : la cour école maternelle Saint Martin de Mougins.

Un grand défi est lancé aux municipalités pour concevoir, financer et (re)construire cet espace pour un indispensable apprentissage de vie sociale dès le plus jeune âge.

Le Conseil Municipal des Jeunes : le CMJ

Chaque collectivité qui souhaite se doter d'un conseil de jeunes en détermine librement les règles de constitution et de fonctionnement, dans le respect des principes fondamentaux de la République tels que le principe de non-discrimination. Généralement ils se réunissent en commission ou groupe 1 ou 2 fois par mois et en séance plénière 2 ou 3 fois dans l'année.

Ainsi dans plusieurs communes des circonscriptions de Grasse et de Val-de-Siagne, les élus ont mis en place un conseil municipal des jeunes qui a pour objectif d'impliquer et d'associer les jeunes dans la vie communale. C'est un lieu où se développent de nouveaux projets pour améliorer la ville, avec l'accompagnement des élus et des services municipaux. C'est également un lieu d'écoute, d'expression et de concertation, où la parole des jeunes sur la vie de la commune est prise en compte.

Comment sont élus les conseillers des jeunes?

En règle générale, Ils sont élus pour un mandat de 2 ans par leurs camarades d'écoles élémentaires des classes de CE2 au CM2 et du collège, voire parfois jusqu'en terminale. Leur nombre varie en fonction de la décision des élus ou du nombre d'habitants de la commune.

Que font les conseillers des jeunes?

Ils font valoir les idées de leurs camarades dans des domaines variés comme l'environnement, les transports, la culture, l'urbanisme, le sport, les animations de ville ou de quartiers.

Ils se réunissent en groupes pendant le périscolaire ou le samedi et sont encadrés par des animateurs.

Leurs projets sont présentés aux élus de la commune qui décident de leur réalisation en fonction de l'intérêt général et du coût financier.

Quelques exemples de réalisation grâce aux CMJ :

- à Mougins : skate park
- à Peymeinade : en décembre 2023, décoration des sapins de Noël dans la commune, vente de jouets au village de Noël au profit des enfants en situation handicap.
- à Saint Vallier-de-Thiery : nettoyons la nature, vente de crêpes et de gâteaux pour le Téléthon, tenue d'un stand de gourmandises et vente de jouets au vide grenier du CCAS,



La Citoyenneté à l'école selon Célestin FREINET *

L'école FREINET à Vence est une école publique propriété du département des Alpes-Maritimes.

Voici un court aperçu de ce qui se pratique dans cette école :

Les délégués élèves au conseil d'école : à l'école Célestin FREINET, en début d'année, sont élus par l'ensemble des élèves de l'école deux délégués, élèves du cycle 3, au conseil d'école. Leur rôle, est de présenter au conseil tous les projets réalisés dans l'année ainsi que les projets pour l'année à venir. Ils s'occupent également de l'organisation matérielle de la salle de réunion et nous exposent la vie de l'école.

La présidence : de plus, chaque semaine et à tour de rôle, un élève assure la présidence de sa classe. Il anime la petite réunion hebdomadaire de coopérative et veille au bon fonctionnement de la classe, à la légère participation des élèves aux tâches ménagères, au bon déroulement du repas à la cantine, sous la responsabilité de l'enseignante, bien sûr.

Il existe également une grande réunion hebdomadaire au niveau de toute l'école, gérée par les élèves.

Dans ces réunions sont débattus les différents projets de la classe ou de l'école, notamment le journal bimestriel de l'école « Les Pionniers », mais c'est aussi le lieu où sont traités les conflits (pratique du message clair). Tout ceci, bien sûr encadré par les enseignantes.

Le parrainage : en début d'année, à chaque nouvel élève est attribué un parrain, un élève plus ancien dans l'école, et ceci pendant le temps libre et le temps méridien mais aussi pendant le temps scolaire. Il peut solliciter son parrain à tout moment et ce dernier l'aide à résoudre toutes les difficultés ou problèmes qu'il peut rencontrer. Par exemple l'aider à résoudre un problème de maths tout comme à bien se tenir et se servir à table.

* Célestin Baptistin Freinet est un pédagogue français né le 15 octobre 1896 à Gars (petit village du Haut-Pays grassois) et mort le 8 octobre 1966 à Vence.

D'abord au Bar sur Loup, puis surtout à Vence, il développe avec son épouse Elise Freinet, et en collaboration avec un réseau d'instituteurs, toute une série de techniques pédagogiques basées sur l'expression libre des enfants : texte libre, dessin libre, correspondance interscolaire, imprimerie et journal scolaire, enquêtes, réunion de coopérative...

Son nom reste attaché à la pédagogie Freinet qui se perpétue de nos jours, dans le monde entier, notamment via le Mouvement de l'École Moderne. L'École Freinet de Vence, devenue publique en 1991, est la propriété du département des Alpes-Maritimes et est inscrite aux monuments historiques.

Délégation Grasse-Val de Siagne

Tél. 06 83 08 78 33

michelle.messin.dden2@mialme.net



Union Départementale 06

president.ud06@dden.fr

www.dden.fr